



Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) n° 1907/2006

1. Utilisation du matériau

Désignation Produit	Zfx™ BionX ²
Utilisation du matériau	Oxyde de zirconium hautement translucide pour la fabrication de couronnes anatomiques ou réductions homothétiques, de bridges de 3 unités maximum dans la région antérieure et postérieure, d'inlays/onlays, ainsi que de facettes utilisées comme prothèses dentaires.
Désignation du fabricant	Zfx GmbH Kopernikusstraße 15 85221 Dachau Allemagne Tel. +49 (0) 8131 / 33 244 - 0 Fax +49 (0) 8131 / 33 244 - 10 info@zfx-dental.com www.zfx-dental.com

CE 0123



2. Composition / Données des composants

Synonymes	CAS-No.	EINECS-Nr.	Concentration	Formule moléculaire
Oxyde de zirconium	1314-23-4	215-227-2	70 - 100%	ZrO ₂
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6	0 - 1%	Al ₂ O ₃
Oxyde d'yttrium	1314-36-9	215-233-5	3 - 15%	Y ₂ O ₃
Oxyde d'hafnium	12055-23-1	235-013-2	1 - 5%	HfO ₂

3. Risques possibles

Pas de classement

4. Premiers secours

Cause	
Inhalation	Respirez de l'air frais, consultez un médecin si les symptômes persistent.
Contact avec la peau	Bien se laver avec de l'eau tiède et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau propre et fraîche. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau, consulter un médecin en cas de troubles.



5. Lutte contre incendie

Extincteur aux normes	Mesures d'extinction conforme aux normes environnementales. Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction inappropriés	Non connu
Dangers particuliers	Non connu
Équipement de protection	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Informations complémentaires	Empêcher les eaux d'extinction de se propager à l'extérieur ou dans le système d'évacuation des eaux.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection.
Mesures de protection de l'environnement	Empêcher l'évacuation dans les eaux de surface ou les égouts.
Procédé de nettoyage	Ramasser mécaniquement, éviter la formation de poussière, remplir des récipients marqués à sceller.

7. Manutention et Stockage

Manipulation

La manipulation de ce produit ne doit être effectuée que par du personnel qualifié.

Il est important d'être vigilant concernant les points suivants :

- × La formation et le dépôt de poussière sont à éviter
- × tout contact avec l'humidité (par exemple, les mains mouillées) est à éviter
- × une ventilation suffisante et adéquate
- × attention au respect des valeurs limites du lieu de travail et/ou d'autres valeurs limites

Stockage

Il est important de s'assurer que les blocs :

- × soient stockés dans leur emballage d'origine
- × ne soient pas être soumis à des chocs
- × ne pas entrer en contact avec des liquides: respecter les dispositions de la législation sur l'eau
- × ne soient pas contaminés
- × soient stockés entre 5°C et 50°C

Instructions pour le stockage commun :

Notes sur la protection contre les incendies et les explosions :

Classe de stockage VCI :

Respecter les règles VCI du système de stockage

Aucune précaution particulière requise

13, solides non combustibles

Usage spécifique

Respectez les instructions d'utilisation.

8. Limite d'exposition et équipement de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

TRGS 900 – Fraction respirable; Valeur :	3 mg/m ³
TRGS 900 – Limite maximale; Valeur : Limite maximale :	10 mg/m ³ 2(II)
Oxyde de zirconium – CAS-No.: CE No.:	1314-23-4 215-227-2
TRGS 900 – Zirconium et composés insolubles dans l'eau, fraction inhalable; Valeur : Limite maximale : Résorption / Sensibilisation cutanée :	1 mg/m ³ 1 (I) Sah
Oxyde d'aluminium – CAS-No.: EC No.:	1344-28-1 215-691-6
DFG – Aluminium-, oxyde d'aluminium, hydroxide d'aluminium – contenant des poussières ; Fraction respirable ; Valeur :	1,5 mg/m ³
DFG – Oxyde d'aluminium, poussière de fibres, Cancérigène (C)	2
DFG – Aluminium-, oxyde d'aluminium– contenant des poussières ; Fraction respirable ; Valeur :	4 mg/m ³

Équipement de protection individuel

Protection respiratoire	Protection respiratoire avec filtre à particules EN 143
Protection des mains	Matériau de gant, caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc nitrile. Les données d'épaisseur de matière et de temps de pénétration ne sont pas applicables aux solides non dissous / poussières.
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection lors des travaux d'usinage.
Protection du corps	Vêtements de protection
Mesures générales de précaution	Les mesures de précautions habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques. Gardez les vêtements de travail séparés.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Apparence	Solides produits industriellement
Couleur	Blanc
Odour	Inodore

Informations importantes sur la santé, la protection de l'environnement et la sécurité

Valeur de pH	aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	Pas facilement inflammable, méthode Directive 67/548 / CEE, annexe V, A.10.
Inflammabilité (contact avec l'eau)	Pas facilement inflammable, méthode Directive 67/548 / CEE, annexe V, A.12.
Explosion de poussière	aucune donnée disponible
Limites d'explosion	
Limite inférieure d'explosion	aucune donnée disponible
Inflammabilité	méthode non auto-inflammable Directive 67/548 / CEE, annexe V, A.16.
Densité	aucune donnée disponible
Densité apparente	1.000 - 1.500 kg/m ³
Solubilité	insoluble dans l'eau

10. Stabilité et Réactivité

Conditions à éviter	Non connu
Matériaux à éviter	Non connu
Produits de décomposition dangereux	Non applicable
Décomposition thermique	Non applicable

11. Données toxicologiques

Données toxicologiques non disponibles

12. Données écologiques

Écotoxicité	Lorsqu'il est manipulé et utilisé correctement, aucun problème écologique.
Mobilité	Non applicable
Persistance et dégradabilité	Non applicable
Potentiel de bioaccumulation	Non connu
Autres effets néfastes	Non connu

13. Indications pour le traitement des déchets

Produit

- × L'élimination doit être conforme aux réglementations fédérales et nationales et aux réglementations locales
- × Pour ce produit, aucun numéro de code de déchet ne peut être spécifié conformément au catalogue européen des déchets, parce que seule l'utilisation par le consommateur permet le classement

Conditionnement

- × Les emballages non contaminés et nettoyés peuvent être recyclés

14. Données relatives au transport

Transport terrestre	ADR/RID	pas de marchandises dangereuses
Transport aérien	ICAO-TI/IATA-DGR	pas de marchandises dangereuses
Fret maritime		pas de marchandises dangereuses

15. Réglementation – Etiquetage selon la directive CE

Etiquetage selon la directive CE

Directive 1999/45 / CE

Non soumis à étiquetage

Règlementations nationales:

Protection contre les incidents majeurs

12. BImSchV; Annexe 1; Nombre non soumis à l'ordonnance sur la protection contre les incidents majeurs.
96/82 / CE; Annexe 1, point: non soumis à la directive Seveso II

Contrôle de la qualité de l'air

Numéro 5.2.1; Poussière totale, y compris les particules

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et de l'expérience. La fiche de sécurité décrit les produits en fonction des exigences de sécurité. Cependant, les informations ne constituent pas une assurance des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Ces informations doivent vous donner des indications pour la manipulation en toute sécurité des produits mentionnés dans la fiche de sécurité pendant le stockage, le transport, la transformation et l'élimination. Dans la mesure où le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité est mélangé avec d'autres matériaux, traité ou soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité, sauf indication contraire expresse, ne peuvent pas être transférée sur le nouveau matériau ainsi créé. Ces données ne sont pas des spécifications de qualité, de propriété, d'assurances ou de garanties.